



Calendrier des échéances

Juillet

- Arrivée à la maison du BR 01

Lundi 25 août

- 7h00 - Réouverture du SDG

Jeudi 28 août

- 9h00 - Rentrée scolaire 2003
- 19h30 - Réunion des parents utilisateurs du SDG

Lundi 1 septembre

- Congé

Mardi 2 septembre

- PM - Distribution du BR 02

Mercredi 3 septembre

- 19h30 - Premier groupe-classe
- 21h00 - Courte assemblée générale (élection des parents du conseil d'établissement)

Mercredi 10 septembre

- 19h00 - Conseil d'établissement

Mardi 23 septembre

- PM - Distribution du BR 03

Mercredi 24 septembre

- 19h30 - Assemblée générale

BONNES VACANCES

Date de tombée

Bulletin rose vol. 18 no 03
Le mercredi 16 sept. 2002

Vol. 18 no 01 Juillet - Août 2003

Bonnes Vacances

Un dernier coup de théâtre; Francine s'en va à l'école St-Barthélemy. Depuis quatre ans, Francine a construit le nouveau nid de Rose-des-Vents. Elle y a mis tout son ardeur et c'était un gros labeur. Elle part maintenant explorer ailleurs. Elle sera secondée d'une deuxième secrétaire et se consacrera davantage à la gestion des budgets. Jacques est ravi mais nous, nous sommes triste de la voir quitter. Reviens nous voir, envoie-nous des courriels. Tu nous manqueras.

C'est maintenant le temps de penser aux vacances et à faire des projets dans des environnements différents, stimulants ou relaxants selon le temps. Au plaisir de vous retrouver énergisé à la rentrée pour une dix-huitième année.

Bonnes vacances

Line Brabant, directrice de l'école Rose-des-Vents

Table des matières

1.0	Horaire de la rentrée (primaire)	2
2.0	Horaire courant pour le primaire	2
3.0	Rentrée de la maternelle	2
4.0	Horaire courant pour la maternelle	2
5.0	Service de garde	3
6.0	Formation des groupes	3
7.0	Liste des effets scolaires	3
8.0	Code de vie	3
9.0	Instances de l'école et lexique	4
10.0	Informations importantes	4
11.0	Bulletin rose	6
12.0	Cotisation	6
13.0	Lait-école	6
14.0	Participation des parents en classe	7
15.0	Animaux, bestioles à l'école	8
16.0	Le personnel	8

1.0 Horaire de la rentrée (primaire)

Le jeudi 28 août:

AM 9h00 à 10h00

PM À la maison ou au service de garde

- À compter du vendredi 29 août, l'horaire régulier s'appliquera.

2.0 Horaire courant pour le primaire

AM AM

08h30 à 08h40 accueil

08h40 à 10h15 classe

10h15 à 10h30 récréation

10h30 à 11h30 classe

PM PM

12h50 à 14h03 classe activités animées

14h03 à 14h18 récréation par le service de garde *

14h18 à 15h32 classe

Les élèves ne fréquentant pas le service de garde retournent à la maison.

N.B. À 8h40 et 12h50, l'enfant doit être en classe, prêt pour le début des activités.

Veillez noter que les portes de l'école ouvrent à compter de 8h30. Nous vous prions de ne pas déposer les enfants avant 8h30 le matin.

Adresse de courriel de RDV
rdv@csgm.qc.ca

3.0 Rentrée à la maternelle

Afin de faciliter l'arrivée des enfants à la maternelle, nous avons organisé une journée d'accueil parents-enfants.

- Le jeudi 28 août de 9h00 à 10h00: la première journée de classe (1re rencontre parents-enfant).

- Le vendredi 29 août

- de 8h30 à 11h27, pour les enfants suivants:

Jasper Veltman-Ayotte Fabienne Bélisle-Biron

Noémie Bernatchez Henri Bouchard

Laurent Choquette Cassandra Denis-Plante

Gabrielle Girard Gabriel Gosselin

Oulanne Laporte-Salois

- de 13h20 à 15h32, pour les enfants suivants:

Eva-Marie Lemus-Martinez Arnaud Léveillé

Genny Mathieu Ariane Pineau

Julyana Raphaël-Doret(désist) Ana Savage

Mathilde Sergerie Léonard Turgeon

Arnaud Tremblay-Cotnoir

- À compter du mardi 2 septembre, l'horaire régulier s'appliquera pour tous les élèves de la maternelle.

4.0 Horaire courant pour la maternelle

Accueil: 08h30 à 08h40

Activités en classe: 08h40 à 11h27 13h20 à 15h32

*Sauf le mercredi, où les enfants sont au service de garde ou retournent à la maison.

Ensuite, l'enfant fréquente le service de garde ou retourne à la maison.

N.B. À 8h40 et à 13h20, l'enfant doit être en classe, prêt pour le début des activités.

5.0 Service de garde

Le service de garde sera ouvert le lundi 25 août à compter de 7h00 pour les enfants qui sont déjà inscrits (démarche faite en juin). L'entrée se fait par la porte donnant dans la cour d'école du côté de la 26e Avenue.

Horaire: 07h00 à 18h00
Responsable: Serge Brunel

Pour plus d'information: 596-6915
Pour le 29 août, les enfants doivent avoir un lunch froid.

Attention !
Attention !
Le jeudi 28 août
à 19h30

Réunion d'information
pour les parents
utilisateurs
du service de garde

6.0 Formation des groupes

Vous trouverez en annexe la liste du classement
S.V.P. NOTER:

Ce classement pourrait changer à la rentrée si nous avons des départs imprévus et/ou des inscriptions tardives

7.0 Liste des effets scolaires

(voir en annexe)

8.0 Code de vie

(voir en annexe)

9.0 Instances de l'école et lexicque

Afin de permettre aux nouveaux aventuriers de l'école de comprendre le calendrier, voici un petit lexicque:

Assemblée générale

Il est fondamental d'assister aux deux réunions annuelles. Toutes les grandes décisions sur la vie de l'école se prennent en assemblée générale. Prévoyez déjà des disponibilités pour l'assemblée générale du 24 septembre 2003.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est constitué d'un parent de chaque groupe-classe, d'un moins un membre du personnel du service de garde, de deux enseignantes, d'un membre du personnel de soutien, d'un membre du personnel professionnel. La représentation du personnel doit être égale à celle des parents mais elle n'est pas obligatoire. La direction est présente sur le conseil mais elle n'a pas de droit de vote.

Mercredis-parents

Les mercredis matin, dix à quatorze fois par année, les parents animent des ateliers dans les classes ou accompagnent les enfants dans leurs projets. Dans l'école, ces mercredis sont identifiés par l'expression « mercredis-parents ». Ces moments prévus dans le projet initial permettent aux parents d'établir un contact direct avec la vie de la classe et à l'équipe pédagogique, de se réunir et de rencontrer les éducatrices du service de garde. Ce projet s'applique aussi à la maternelle.

Période d'évaluation

Il y a trois périodes d'évaluation durant l'année. Lors de ces moments, l'enseignante remet à l'élève et à ses parents le bulletin scolaire. L'évaluation se fait conjointement: enseignante, enfant, parents, selon les modalités que les enseignantes vous expliqueront.

Groupe-classe

C'est un lieu d'échange, d'entraide et de détente pour les parents de l'école. On peut y échanger des idées, développer des projets, assurer la circulation de l'information... Il est aussi un lieu qui permet d'assurer le lien entre les parents et l'enseignante. Toutefois, il est possible pour des parents de se réunir sans la présence de l'enseignante. Le(la) représentant(e) d'un groupe-classe amène au conseil d'établissement toutes préoccupations, questions ou suggestions transmises par le groupe. Il (Elle) agit aussi comme porte-parole du CÉ auprès du groupe qu'il (elle) représente, transmettant de l'information, procédant à des consultations...

Il serait important de réserver vos mercredis soir car la plupart des rencontres qui concernent les parents ont lieu ce soir-là.

10.0 informations importantes

Absences et retards de l'élève

Le sentiment d'appartenance au groupe et la motivation à participer aux projets sont grandement influencés par la présence à l'école et le respect de l'horaire. À 8h40 et 12h50 (primaire) et 8h40 et 13h20 (maternelle), l'enfant doit être en classe, prêt pour le début des activités prévues à l'horaire.

Les absences et les retards doivent être motivés par un appel téléphonique des parents, le jour même de l'absence ou du retard. Vous communiquez avec le secrétariat de l'école, le matin à partir de 8h00 (plus tôt, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école) et l'après-midi à compter de 13h00. Vous composez le 596-6900 et indiquez le nom de l'enfant, le groupe-classe, le motif ainsi que la durée de l'absence.

N.B. N'oubliez pas d'aviser le service de garde (596-6915), si l'enfant le fréquente.

Lorsque l'enfant est en retard, il entre par la porte principale, au 4315 rue Beaubien Est, et se présente au secrétariat.

Arrivée et départ

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que les portes de l'école ouvrent à compter de 8h30. Nous vous prions de ne pas déposer les enfants avant cette heure. Le matin, seulement les enfants qui sont inscrits au bloc du matin du service de garde entrent à l'intérieur avant 8h30. Les autres, même accompagnés de leurs parents, attendent à l'extérieur l'ouverture de la porte (cour d'école, côté 25e Avenue). Lorsque la température sera inclémente, les portes seront ouvertes 10 minutes plus tôt.

Pour l'entrée des maternelles au début de l'après-midi, la porte de la cour du côté de la 26e Avenue est déverrouillée de 13h15 à 13h20.

À la fin des classes (15h32 sauf le mercredi - 11h30 pour le primaire et 11h27 pour le préscolaire), il n'y a pas de surveillance à l'extérieur. Les parents qui viennent quérir leur enfant à l'école sont priés d'être là dès la sortie des élèves (cour d'école, côté 26e Avenue). Si des enfants attendent trop longtemps (plus de 10 minutes), la direction les confiera au service de garde. Des frais de garde seront alors chargés.

Collation santé

L'enfant peut apporter à l'école une collation santé (légumes ou fruits, de préférence). Toutefois nous vous demandons qu'il n'apporte pas de friandises. Depuis 2000, l'école **Rose-des-Vents** est devenue «**exempte de noix et d'arachides**». Nous vous demanderons de ne pas donner des aliments qui contiennent des noix et des graines: la vie de certains enfants dépend du respect de cette règle. Merci de votre collaboration!

Départ hâtif

Aucun élève ne peut quitter l'école sans un avis daté, signé des parents. En cas de doute, une vérification téléphonique sera faite.

Éducation physique

Le costume d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves. Cela comprend les souliers de course (attention: la semelle ne doit pas marquer le plancher), les shorts ou le pantalon de jogging et le chandail à manches courtes. Pour éviter les accidents durant les cours, on laissera de côté les colliers, bagues, boucles d'oreilles, bracelets et montres. Aucun élève ne peut être exempté d'un cours sans un billet signé par le médecin ou les parents.

Événement de force majeure (fermeture de l'école)

Vous devez toujours prévoir un endroit où l'enfant peut aller en cas de fermeture urgente de l'école: tempêtes, pannes d'électricité, de chauffage, d'eau, etc. L'enfant doit connaître un endroit chez qui trouver refuge. Il doit savoir quoi faire et où aller. Il est aussi important d'informer l'école de tout changement de téléphone (au travail, personne à rejoindre en cas d'urgence...). L'école n'enverra jamais un enfant sans s'être assuré qu'il sera accueilli quelque part.

Habillement

Le bon habillement est requis pour chaque saison. En tenant compte que l'école est un milieu de travail et d'éducation, les parents guident l'enfant pour qu'il se vêtisse de façon convenable lorsqu'il doit se présenter à l'école. Il apprendra ainsi à choisir le vêtement approprié lorsqu'ils fréquentent un lieu: terrains de jeu, plage, école, etc. Pour les maternelles et pour les 1-2-3es, il est fortement recommandé d'identifier les vêtements des enfants.

Nous demandons aux parents de ne pas envoyer les enfants avec des souliers avec des semelles plate-forme car elles sont néfastes pour la santé (mauvaise posture) et sont dangereuses.

Maladies contagieuses

Lorsque votre enfant souffre d'une des maladies suivantes, vous êtes priés de nous en informer le plus rapidement possible: coqueluche, 5e maladie (érythème infectieux), hépatite A ou B, rougeole, rubéole, scarlatine, pharyngite à streptocoque et varicelle.

N.B. Il n'y a plus d'exclusion pour la varicelle. L'enfant fréquente dès qu'il se sent suffisamment bien.

Maladie de l'enfant

Lorsque l'enfant est malade sérieusement (fièvre, grippe sévère...), les parents n'envoient pas l'enfant à l'école. L'école et le service de garde n'ont pas les ressources nécessaires pour prendre soin de l'enfant.

Maladie légère de l'enfant et la récréation

L'enfant doit sortir à la récréation. Les médecins disent que le grand air fait du bien, même lorsque l'enfant a le rhume ou la grippe. La récréation à l'extérieur est annulée quand la température est trop inclément.

Médicaments

Les seuls médicaments que le personnel de l'école peut administrer à un enfant sont ceux qui ont été prescrits par un médecin. Le personnel de l'école administrera un médicament à un enfant que sur l'instruction spécifique et écrite (un formulaire est disponible: voir titulaire ou le service de garde) des parents ou de ceux qui en tiennent lieu. De même, l'administration de tels médicaments ne devrait comporter

aucune obligation pour le personnel de poser un diagnostic ou de rédiger des observations ou un rapport.

Objets personnels

Les élèves sont entièrement responsables de leurs effets personnels. Afin d'aider les plus jeunes à retrouver leurs choses, nous vous suggérons d'identifier leurs effets personnels (sac d'école, bottes, tuque, mitaines, boîte à lunch, costume d'éducation physique...).

Malgré tout, plusieurs vêtements sont régulièrement égarés. Ne tardez pas trop à venir récupérer ces vêtements dans le bac aux objets perdus, situé près de l'entrée de la cour du côté du service de garde.

Poux

Depuis mai 2002 pour contrer la contamination d'un grand nombre d'enfants, nous appliquerons rigoureusement la politique de la Régie régionale de la santé qui prévoit l'exclusion immédiate de l'enfant infecté jusqu'à la première application du traitement recommandé et l'enlèvement des lentes. Les parents devront quérir leur enfant dans les plus brefs délais car il ne pourra pas rester en classe ou fréquenter le SDG.

À son retour, l'enfant, accompagné d'un de ses parents, devra passer voir la direction (ou en son absence, le responsable du SDG ou une éducatrice) pour obtenir l'autorisation de regagner sa classe.

Si l'enfant présente encore des poux et des lentes vivantes après la date de la 2e application, il sera retiré de l'école et devra consulter un professionnel de la santé qui déterminera le moment de son retour à l'école.

Premiers soins

Les élèves malades ou blessés reçoivent immédiatement les premiers soins. Si le cas nécessite un retour à la maison ou une visite dans un centre hospitalier, nous avisons les parents. Pour cette raison, l'école doit avoir deux (2) numéros de téléphone (à domicile et d'urgence) pour chaque enfant.

Problèmes à régler

Il n'est que normal d'éprouver à l'occasion quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter en premier lieu son titulaire ou la personne impliquée. N'oubliez pas de consulter la politique adoptée par l'école en juin 2002 (voir cahier de régie interne).

S'il s'agit de l'enseignante, nous vous demandons de choisir un autre moment que la rentrée des élèves (8h30 à 8h40) pour discuter d'un problème, car les enseignantes doivent s'occuper de l'accueil des enfants et ne pourront pas consacrer toute l'attention requise par la situation. Prenez plutôt rendez-vous, car il faut prendre le temps et s'assurer des conditions favorables pour être en mesure d'échanger sur une situation. Vous pouvez aussi communiquer avec le secrétariat de l'école (596-6900) en tout temps et y laisser un message: la personne à qui vous voulez parler vous rappellera. Vous pourriez mettre une note dans l'agenda de votre enfant. La directrice est toujours là pour vous aider lors des situations problématiques.

Service de garde

Pour déposer ou quérir les enfants, nous vous prions d'utiliser la porte donnant dans la cour d'école, du côté de la 26e

Avenue.

Trajet maison-école et moyens de transport (bicyclette, patins à roues alignées...)

Lorsqu'il voyage seul, il est important que l'enfant emprunte des trajets exempts de ruelles, se conforme aux demandes des brigadiers et se déplace dans le calme, en respectant les règles de sécurité routière ou piétonnière. Il augmente grandement ses chances de se rendre à bon port en toute quiétude.

L'école n'assure aucune gestion des objets véhiculants, dont les bicyclettes, les patins à roues alignées ou autres, qu'un élève pourrait utiliser pour venir à l'école. L'enfant qui en utilise le fait à ses risques et périls. Dès son arrivée à l'école, il doit amarrer sa bicyclette à l'extérieur de la cour d'école, S.V.P. utiliser les clôtures noires. Les patins à roues alignées doivent être enlevés dès son arrivée dans la cour de l'école. Les planches à roulettes ou trotinette dans les mains sinon elles restent à la maison.

11.0 Bulletin Rose

Le bulletin rose sera publié le mardi, tous les mois. Les textes à publier devraient entrer au plus tard le mercredi précédent la parution. Les textes personnels qui pourraient porter à controverse seront déposés au conseil d'établissement, préalablement à leur parution.

Si votre enfant est en garde partagée et que vous voulez recevoir une copie du Bulletin rose (bulletin d'informations aux parents), vous nous en informez et vous nous faites parvenir 10\$. Il appartient cependant aux personnes concernées de s'entendre sur les modalités de transmission (ex: 2 enveloppes dans le sac d'école, une au nom du père et l'autre au nom de la mère). Nous ne sommes pas responsables des bulletins qui ne se rendent pas.

12.0 Cotisation

Lors de l'assemblée générale du 4 juin dernier, il a été voté que la cotisation soit fixée à 90\$ pour chacun des élèves du primaire et de la maternelle.

Mode de paiement

Pour faciliter la gestion de la cotisation, nous vous demandons de verser le montant total selon les modalités suivantes.

Un chèque 90\$*

Deux chèques 45\$* 45\$ (daté du 31 janvier 2004)

* Nous aimerions que ce chèque soit daté de la première semaine d'école (25 au 29 août) ou au plus tard en date du 30 septembre 2003.

Inscrire le nom de l'enfant sur le chèque et retourner dans une enveloppe.

Pour les familles dont plusieurs enfants fréquentent l'école, veuillez S.V.P. retourner une enveloppe par enfant qui sera remise à l'enseignante concernée.

13.0 Lait-école

À la demande des enseignantes qui constataient le refus de plusieurs enfants de prendre du lait et du gaspillage... Étant donné qu'une forte proportion des enfants de l'école fréquentent le service de garde pour le dîner, sur proposition du SDG, le conseil d'établissement a accepté que le lait-école leur soit donné à ce moment-là.

14.0 Participation des parents en classe

À l'école Rose-des-Vents, la présence des parents en classe est non seulement souhaitée et encouragée, elle est attendue. Le projet-école l'a toujours voulue ainsi. Nos règles de régie interne, qui ont été adoptées par l'assemblée générale (et révisés selon les besoins) à la suite du plan d'action sur le partenariat (1994-1996), décrivent très bien les pouvoirs, les rôles et les mandats de tous les partenaires ainsi que certaines façons de faire qui devraient faciliter les relations de partenariat.

□ Lien avec l'enseignante

Donc, pour permettre aux enseignantes d'exercer leurs nombreux mandats (voir p. 11 du Cahier de régie interne) dont ceux de «gestionnaire» des apprentissages et de «promoteur» de la participation des parents, nous demandons aux parents qui désirent s'impliquer en classe pour une période donnée de prévenir l'enseignante concernée au moins quelques jours à l'avance. Ainsi elle pourra définir avec le parent les tâches à accomplir, mieux planifier les activités de la classe et le guider dans ses interventions. Les disponibilités sont tellement difficiles à obtenir aujourd'hui qu'il est très important d'en maximiser l'impact.

Lors de la prise en charge de la classe par les parents, ces derniers peuvent décider de poursuivre le travail régulier de la classe mais aussi offrir aux enfants un programme de leur cru (pour la totalité du temps ou seulement une partie, par exemple offrir un atelier). Toutefois, dans ce dernier cas, il faut consulter l'enseignante qui examinera avec vous la faisabilité de votre projet. Il faut le faire au moins une semaine à l'avance pour obtenir son soutien ou son aide (organisation: le quand, le comment, le où, le avec quoi...). Les mercredis-parents sont les moments idéaux pour les présenter. Toutefois, avec entente avec l'enseignante, il est possible de convenir d'autres moments.

□ Organisation de projets, d'ateliers ou de sorties

Si le projet a une certaine envergure, il faut utiliser les rencontres du groupe-classe pour échanger avec les partenaires. Lorsque le projet nécessite des investissements monétaires de la part de l'école ou des parents de la classe, il faut voir la direction car il y a des autorisations à obtenir. Si le montant est minime, il vous donne le «OK» immédiatement (délégation de pouvoirs par le CÉ). Si le montant est plus élevé que quelques dizaines de dollars, il doit consulter le CÉ. Si vous désirez inviter une personne de l'extérieur pour donner un atelier aux élèves, il faut l'autorisation du CÉ. Pour toutes les sorties éducatives, il faut l'autorisation du CÉ et celle des

parents de la classe concernée (envoi d'une lettre avec coupon-réponse). Étant donné que les rencontres du CÉ ont lieu au mois (voir le calendrier scolaire), il faut planifier d'avance.

Si vous avez à présenter un projet au CÉ (demande écrite), vous pouvez le faire vous-même; la directrice ou votre représentant au CÉ peuvent le faire à votre place. Il est préférable de voir la directrice qui pourra vous aider à préparer votre demande qui doit contenir l'information suivante:

- description sommaire du projet,
- clientèle visée,
- objectifs en lien avec le projet-école ou de la classe,
- moment de réalisation (date, heures...)
- lieu de réalisation
- prévisions budgétaires (transport, achat de matériel, coût unitaire et global...),
- organisation (dont les moyens de transport),
- encadrement prévu,
- besoins particuliers...

C'est relativement simple mais il ne faut surtout pas s'organiser à la dernière minute.

Le conseil d'établissement a déjà voté l'an dernier une résolution demandant de s'abstenir de se présenter à l'école avec des animaux domestiques. Mais il s'agit d'un sujet qui dépasse largement ce contexte. On parle ici de présence de matières vivantes à l'école. La CSDM a publié un guide de gestion des matières vivantes à l'école qui rend très contraignantes leurs présences dans un milieu scolaire. Ce guide a été rédigé pour des raisons d'hygiène publique et de sécurité des élèves. La directrice a même l'obligation d'en assurer l'application. Si vous désirez consulter le guide, il est disponible au bureau de la directrice.

15.0 Animaux, bestioles à l'école

Si votre enfant réalise un projet qui pourrait aboutir à la présence d'un animal (ou autre bestiole) à l'école, il faut le prévoir dès le début pour être en mesure de faire ce qu'il faut avant le moment fatidique (présence de l'animal à l'école). La pauvre directrice pourrait se voir dans l'obligation de refuser l'entrée du pauvre animal et décevoir une ribambelle de pauvres enfants.

16.0 Le personnel

Personnel de direction

Directrice: Line Brabant

(courriel: brabantl@csgm.qc.ca)

Personnel de soutien

Secrétaire: à nommer

Concierger: Robert Parent

Aide-concierger: Lucien Séguin

Personnel enseignant:

Maternelle: Danielle Frappier

1-2-3e Téa Chaput, Manon Bélanger

Isabelle Lajeunesse, Nathalie Lussier

3-4-5e Nathalie Lefebvre

4-5-6e: Monique Godard et Caroline Tardif

Éd. phys.: Christian Milliard

Musique: Maryse Paradis

Services complémentaires:

Psychoéducation: Odette Gagné

Hygiéniste dent.: Jean Paquette (CLSC)

Infirmière: Danielle Bellefeuille (CLSC)

Service de garde:

Responsable: Serge Brunelle

Éducatrices

Jeannine Simoneau Nathalie Fontaine

Annie Thibault Sylvie Tousignant

Isabelle Guérin Brigitte Cardu

Nathalie Charron Mona Russel

1 éducatrice à nommer

École Rose-des-Vents
4315, rue Beaubien Est
Montréal, Qc, H1T 1S8
Téléphone: (514) 596-6900
Télécopieur: (514) 596-6901
Service de garde: (514) 596-6915
Courriel: rdv@csgm.qc.ca
Site WEB
<http://www.csgm.qc.ca/rose-des-vents>